

Communiqué du Conseil des ministres du 03 janvier 2017

Le premier conseil des ministres de l'année 2017 s'est tenu, ce mardi 03 janvier 2017, au palais de la présidence de la République, sous l'autorité du Président de la République, Son Excellence, Monsieur Faure Essozimna Gnassingbé. Au cours des travaux, le conseil a examiné en deuxième et première lecture deux (02) décrets, écouté deux (02) communications et des divers.

A l'ouverture des travaux, le Président de la République a adressé ses meilleurs vœux aux membres du gouvernement et fixé les grands axes de l'action gouvernementale qui connaîtra de grandes réformes sur les plans politique, économique, social et des infrastructures.

Sur le plan politique, le Gouvernement poursuivra les réformes administratives institutionnelles et constitutionnelles.

S'agissant du secteur économique, des discussions sont déjà en cours avec le fonds monétaire international (FMI) en vue de la conclusion d'un programme sur trois (3) ans. Ce programme devrait permettre à notre pays de maîtriser son endettement tout en soutenant notre croissance économique en vue de créer la richesse nécessaire pour l'amélioration des conditions de vie des populations.

Les réformes sociales, quant à elles, visent notamment l'intensification des actions en matière de santé et d'éducation. Par ailleurs, l'agenda gouvernemental accorde une place importante à l'accélération du chantier de la décentralisation.

Au plan des infrastructures, l'un des grands chantiers du gouvernement, en 2017, consistera en une transformation en profondeur du secteur numérique au service du développement.

Le gouvernement fera preuve de pédagogie et d'ouverture en maintenant en permanence le dialogue avec les forces vives de la nation. Les ministres ont été ainsi invités à plus d'ardeur au travail et de synergie dans les interventions sur le terrain.

L'année 2017 devra aussi être une année utile pour notre pays afin que chaque concitoyen puisse percevoir les fruits de la croissance, et des efforts du gouvernement. Le Premier Ministre a, au nom du gouvernement, présenté ses admirations au Chef de l'Etat pour les résultats engrangés en 2016 et l'a rassuré de la mise en œuvre urgente des nouvelles orientations qu'il a données.

Le premier décret, examiné en deuxième lecture par le conseil, porte régime financier des collectivités territoriales.

Le second décret qui a été examiné en première lecture par le conseil porte organisation, composition et fonctionnement du conseil national de la métrologie légale.

Au titre des communications, le ministre chargé des Enseignements primaire, secondaire et de la formation professionnelle et le ministre chargé de la Fonction publique ont rendu compte

au conseil des ministres, de la situation actuelle en milieu scolaire suite aux mouvements de grève et aux perturbations déclenchées par certaines organisations syndicales de l'enseignement.

Les deux ministres ont rappelé les différentes rencontres et les échanges qu'ils ont eus avec les membres des organisations syndicales concernées, ainsi qu'avec les sept centrales syndicales et le conseil national du dialogue social. Toutes ces initiatives ont permis d'expliquer les mesures et les efforts déjà engagés par le gouvernement dans ce secteur, entre autres, le paiement annuel des primes de rentrée et de bibliothèque, les recrutements d'enseignants, les concours d'entrée des élèves instituteurs dans les ENI et à l'école Normale Supérieure, les dispositions favorables applicables spécifiquement aux enseignants notamment lors de leur recrutement dans la fonction publique, l'intégration de la quasi-totalité des 11 200 enseignants auxiliaires dans la catégorie des fonctionnaires, ce qui consacre l'extinction de ce groupe d'agents.

Les deux ministres ont toutefois souligné les défis et les préoccupations qui restent encore à régler dans le secteur de l'enseignement général et de la formation professionnelle. Dans ce contexte, les échanges qu'ils ont eus avec les centrales syndicales ont permis de s'accorder sur la mise en place d'un groupe de travail comprenant les représentants des fédérations des syndicats des enseignants siégeant au sein du Cadre Permanent de Concertation (CPC), élargi à ceux des centrales syndicales et des organisations des parents d'élèves. Ce groupe de travail sera effectif dès ce mois de janvier 2017 et aura pour missions de réfléchir de manière globale sur les défis et les besoins du secteur de l'enseignement général et de la formation professionnelle, afin de parvenir à des constats partagés et de proposer les actions prioritaires pour répondre aux préoccupations exprimées.

Outre la problématique du statut particulier, d'autres questions seront abordées notamment les problèmes liés au déficit en personnel enseignant, l'insuffisance d'infrastructures et d'équipements scolaires, la formation des enseignants pour le compte des secteurs public, privé laïc et privé confessionnel, le développement de la formation professionnelle.

Le Conseil des ministres a déploré les dérapages et les actes inciviques qui ont été relevés à l'occasion des récentes grèves et a rappelé la nécessité de continuer à privilégier un dialogue constructif.

Par ailleurs, à la suite des informations fournies par le ministre des enseignements primaire, secondaire et de la formation professionnelle sur les résultats du dernier concours de recrutement dans les ENI, le conseil des ministres a décidé de la reprise de ce concours pour les candidats ayant précédemment composé dans les centres d'écrit de Tsévié et de Dapaong.

La deuxième communication suivie par le conseil est relative à l'incendie qui s'est déclaré dans la cathédrale de Lomé. Le lundi 02 janvier 2017 vers 16 heures, les sapeurs-pompiers de la ville de Lomé ont été alertés du déclenchement d'un incendie à la sacristie de la cathédrale de Lomé. Grâce aux efforts conjugués des sapeurs-pompiers et de la population, l'incendie a été maîtrisé vers 17 heures 30 minutes. Il n'y a pas de victimes à déplorer mais les dégâts matériels sont importants.

Deux autres incendies maîtrisés par les sapeurs-pompiers ont tout de même provoqués des dégâts matériels dans le marché de Kpèlè (Préfecture de HAHO) et dans le marché de Klabè Efoukpa (préfecture de WAWA).

Le Gouvernement appelle les populations à redoubler de vigilance en cette période d'harmattan et à prendre toutes les mesures de sécurité dans les habitations et lieux publics en débranchant les appareils lorsqu'ils ne sont pas utilisés et en éteignant les bougies et autres sources à risques dès usage.

Au titre des divers, la ministre du Commerce, de l'industrie, de la promotion du secteur privé et du tourisme a rendu compte au conseil, que suite aux différents avertissements des opérations de saisies ont été effectuées sur plus de 35.000 tonnes de sachets non biodégradables. Ces sachets seront broyés et recyclés. Ces opérations se poursuivront sur les différents marchés.

Le ministre de l'Economie et des Finances a rendu compte au conseil de l'arrivée, le 04 janvier 2017, d'une mission du fonds monétaire internationale (FMI) dans le cadre du programme de facilité élargi avec le Togo. Les travaux de cette mission permettront à notre pays et au FMI de conclure un programme de trois (3) ans visant à soutenir la croissance économique de notre pays et à réduire son taux d'endettement.